



RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION de textile

collection « Andrault »

PROCÈS-VERBAL

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Provenance de la collection

La collection de textile dite « Collection Andrault » a été acquise par la Communauté d'Agglomération de Niort en 2001.

Identification/nature/typologie

La collection comporte trente-deux items :

TYPE	N° INVENTAIRE
Bonnet à pans	001.10.1/001.10.30
Fond de coiffe	001.1.2/001.10.20/001.10.21/001.10.23/001.10.28/001.10.29

Bonnette	001.1.3/001.1.6/001.10.8/001.10.18/001.10.24
Fond de coiffe Pèleboise	001.10.4/001.10.5/001.10.7
Coiffe Pèleboise	001.1.9/001.10.10/001.10.11/001.10.12/001.10.13/001.10.14/001.10.15/001.10.16/001.10.17
Élément de coiffe	001.10.19/001.10.21/001.10.22/001.10.25/001.10.26
Chemise d'enfant	001.10.31
Tablier	001.10.32

Constat d'état

La collection est en bon état

Localisation

Les trente-deux items sont conservés dans une caisse inscrite « Collection Andrault » dans la réserve dite « Textile/orfèvrerie » au R-1 du musée Bernard d'Agesci.

Récolement

Le récolement a été effectué en janvier 2014 en procédant à la vérification des trente-deux dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro sur laquelle les trente-deux items sont enregistrés. Le marquage, réalisé selon la technique encre de Chine sur galon de coton sergé cousu a été vérifié et aucun manque n'a été constaté. Une photographie numérique a été réalisée pour chaque item et a été ajoutée à la base documentaire de la base de données AlienorWebPro. Le récolement a été effectué par Fabienne Texier, attachée de de conservation.

Conclusion

Bilan : trente-deux items ont été vus lors de ce récolement, ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy



Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

15.01.2015